

LES FAITS MARQUANTS DE LA PCNOOTODM-7: JEUDI 15 JUIN 2006

Jeudi matin, les délégués à la septième session du Processus Consultatif Non Officiel Ouvert à Tous sur les Océans et le Droit de la Mer (PCNOOTODM-7 ou Processus Consultatif) se sont réunis de nouveau en plénière pour procéder à l'examen de la question de la coopération et coordination, en particulier, relativement aux approches écosystémiques et océans. L'après-midi, les délégués ont engagé un échange de vues général sur les domaines de préoccupation et sur les actions nécessaires à entreprendre et se sont penchés sur les questions susceptibles de bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée Générale. Le Comité des Amis des Coprésidents présidé par Renée Sauv  (Canada) s'est r uni de nouveau   l'heure du d jeuner et toute la soir e.

PLENIERE

COOPERATION ET COORDINATION, EN PARTICULIER, RELATIVEMENT AUX APPROCHES ECOSYSTEMIQUES ET OCEANS: Patricio Bernal, de Océans-ONU, a donn  un aper u sur le travail accompli par Océans-ONU en 2005 et 2006, mettant en relief le Groupe d'Action d'Océans-ONU sur la R ponse Post rieure au Tsunami et la collaboration pour la cr ation d'un syst me d'alerte pr coce dans l'Oc an Indien. S'agissant de l'application des approches  cosyst miques, il a expliqu  les fonctions d'Océans-ONU en tant que m canisme de coordination pour le Secr taire G n ral, et soulign  l' tablissement du Groupe d'action d'Océans-ONU: sur le Processus R gulier de Communication des Donn es et d'Evaluation de l'Etat du Milieu Marin de la Plan te (EMM); sur la Biodiversit  des Zones Marines situ es au-del  des limites de Juridiction Nationale; et sur la Seconde Evaluation Intergouvernementale du Programme d'Action Mondial pour la Protection du Milieu Marin contre les Activit s bas es sur la Terre Ferme (PAM).

Salif Diop, du PNUE, a pr sent  un rapport sur la premi re r union du Groupe Sp cial de Pilotage de "l'Evaluation des Evaluations" de l'EMM, qui s'est d roul e   New York avant la PCNOOTODM-7. Il a fait  tat de discussions sur: la revue de l' tude mise   jour consacr e aux  valuations marines r gionales et mondiales; les crit res de s lection du groupe d'experts; et des modalit s de s lection et de participation d'observateurs, aux r unions. Il a soulign  l'importance du parach vement de la nomination et d signation des repr sentants des pays, et de la mobilisation des ressources financi res pour faire avancer le processus.

Au sujet du processus d'EMM, Bernal a soulign  l'engagement des Etats membres    tre moins normatifs sur la forme de "l'Evaluation des Evaluations," la protection de l'ind pendance du groupe d'experts, et la garantie du caract re inclusif du processus. Il a soulign  la n cessit  de mobiliser les ressources pour financer "l'Evaluation des Evaluations," invitant les Etats membres   consid rer

les possibilit s de financement imm diates. La NAMIBIE et le Mexique ont appel    des contributions volontaires au Groupe de Pilotage Sp cial, pour s'assurer de l'avancement du processus.

Au sujet de l'application des approches  cosyst miques, l'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE a plaid  pour la reconnaissance des donn es hydrographiques et des offices hydrographiques nationaux dans le processus. La COALITION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PECHE (ICFA) a plaid  pour l' vitement des conflits entre les parties prenantes en utilisant la gestion participative, les droits d'acc s et d'utilisation pour les marins p cheurs et les initiatives conduites par le secteur de l'industrie. Le repr sentant   mis en garde que les p cheurs peuvent  tre m fiants   l' gard des approches  cosyst miques qui imposent des prises r duites   court terme, mettant en exergue que de nombreux membres, les membres de l'ICFA ont un int r t  conomique dans la p che   la tra ne dans les fonds marins, et a appel    l' tablissement d'un  quilibre entre la s curit  alimentaire et les pr occupations touchant   la conservation. La FONDATION DAVID SUZUKI, au nom du CDRN, Greenpeace, Conservation International, l'Institut International de Biologie et de Conservation Marine, et la Soci t  des Océans vivants, ont not  que les approches  cosyst miques ne devraient pas impliquer uniquement le secteur de la p che mais tous les secteurs. Il a d clar  que la pr vention est consacr e dans les accords juridiquement contraignants et a appel    la r forme des ORGP en vue d'appliquer les Articles 5 (principes g n raux) et 6 (Application de l'approche de pr vention).

Au sujet de la coop ration et coordination, la CONVENTION DE RAMSAR a appel    s'assurer de la synergie multisectorielle entre les conventions pertinentes   tous les niveaux, en vue de faire avancer l'application de l'approche  cosyst mique dans les eaux marines, c ti res et int rieures. La COLOMBIE a soulign  la n cessit  de mener de nouvelles  tudes sur les effets du bruit marin, et d'appliquer l'approche  cosyst mique en m me temps que le principe de pr caution, pour le traitement de l'ensemble des secteurs de l'activit  marine. Au sujet de la structure institutionnelle de la gouvernance des oc ans, le CANADA a soulign  la difficult  d'op rer une connexion entre les organismes internationaux et organismes gouvernementaux nationaux. L'AUSTRALIE a soulign  la n cessit  d'une coordination sectorielle et d'une mise   jour des dispositions des ORGP de mani re   prendre en ligne de compte les approches  cosyst miques.

Au sujet de la gouvernance en haute mer, l'UE a plaid  pour l' tablissement d'un accord sur l'application de la CNUDM, qui permettrait une  valuation cumulative   travers les diff rents secteurs. Elle a appel    la poursuite du processus entam  par le Groupe de Travail sur la biodiversit  marine dans les zones situ es au-del  des lignes de juridiction nationale, et a appel  la r union   inviter l'Assemblée G n rale    tablir un processus de suivi. La FONDATION DAVID SUZUKI, au nom d'un certain nombre d'ONG, a d clar  que placer un moratoire sur la p che   la tra ne

dans les fonds marins, en haute mer, en attendant que des AMP et des régimes de gestion efficaces y soient mis en place, serait en phase avec l'approche de prévention. Le délégué a plaidé pour l'adoption d'un nouvel accord sur l'application de la CNUDM, traitant de l'ensemble des menaces posées à la biodiversité marine des zones situées au-delà des lignes de juridiction nationale.

ECHANGE DE VUES GÉNÉRAL SUR LES DOMAINES DE PREOCCUPATION ET SUR LES ACTIONS NÉCESSAIRES À MENER: Au sujet des menaces posées à la biodiversité marine, le SIERRA CLUB a décrit les effets de la pollution sonore anthropiques sur les écosystèmes marins et avec la COALITION INTERNATIONALE CONTRE LE BRUIT DANS LE MILIEU MARIN, a appelé à des efforts multilatéraux de protéger les écosystèmes contre les effets du bruit. La NOUVELLE ZELANDE et le Mexique ont plaidé pour l'exploration des voies et moyens de protéger les océans contre la pollution sonore. L'AFRIQUE DU SUD, au nom du G77-Chine, a encouragé la considération des problèmes des décharges, du transit transfrontière des déchets dangereux et de pollution.

Au sujet de l'application de l'approche écosystémique, le CHILI a mis en garde contre l'imposition de dates butoirs rapprochées, soulignant le besoin d'une planification et de ressources adéquates. La NAMIBIE a favorisé l'application d'une approche régionale à la gestion des océans basée sur les écosystèmes, tout en reconnaissant que les ORGP peuvent être déstabilisées par le manque de participation, et a souligné la nécessité d'élargir le soutien apporté au Programme d'EMM du Courant de Benguela. Le G77-CHINE a souligné que les approches écosystémiques devraient prendre en ligne de compte les facteurs environnementaux, économiques et sociaux; la nécessité de la prévention; et les circonstances particulières des zones en question. Le MEXIQUE a déclaré que les approches écosystémiques devraient établir un équilibre entre le développement durable, la conservation et l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés côtières. Le WWF a mis en garde que la prise en considération des écosystèmes n'est pas suffisante, et que la gestion doit maintenir l'intégrité des écosystèmes. GREENPEACE a déclaré que les utilisateurs des ressources devraient prouver que les activités commerciales n'auront pas des incidences défavorables sur les écosystèmes. Le COLLECTIF INTERNATIONAL POUR LE SOUTIEN DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DE LA PÊCHE a souligné la nécessité d'intégrer l'ensemble des pêcheurs traditionnels et artisanaux lors de l'établissement des AMP et a appelé les Etats à promulguer des lois interdisant la pêche à la traîne à l'intérieur de leurs ZEE. Le VENEZUELA a souligné la pertinence de la CDB et de l'UNFCCC à la gestion des océans. La FEDERATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DES TRANSPORTS a appelé à l'établissement de critères nécessaires à la détermination du lien authentique entre l'Etat du pavillon et le navire. La COMMISSION PERMANENTE POUR LA REGION SUD PACIFIQUE a souligné la nécessité de davantage de coordination et coopération à l'échelon régional. Le délégué des ETATS-UNIS a annoncé la création d'AMP le long des îles hawaïennes du nord-ouest.

Au sujet du renforcement des capacités, le délégué des BAHAMAS a souligné l'importance du partage des données par les pays qui disposent des connaissances pertinentes, pour la réalisation de la gestion intégrée. SAMOA a appelé au renforcement des capacités et au transfert des technologies pour l'application de l'approche écosystémique. L'INSTITUT INTERNATIONAL DES OCEANS (IIO) a ses programmes de renforcement des capacités.

Au sujet de la gouvernance en haute mer, la NOUVELLE ZELANDE, le G77-CHINE et le CDRN ont apporté leur appui à la proposition de l'UE de poursuivre les travaux du Groupe de Travail Spécial sur la biodiversité marine des zones au-delà des limites de juridiction nationale. Le délégué des ETATS-UNIS n'a pas apporté son soutien à l'idée d'élaborer un nouvel instrument pour la mise en application de la CNUDM, soulignant que la gestion efficace peut être réalisée par le renforcement des organisations existantes et la création d'ORGP dans les régions où elles n'existent pas.

L'ARGENTINE, appuyée par le CDRN, a souligné que les ORGP ne fournissent pas de solution pour le problème de la gouvernance en haute mer car elles ne sont pas représentatives de la communauté internationale, et a recommandé qu'un cadre institutionnel international soit élaboré de manière à s'appliquer à chaque pays dont les activités exercent un impact sur les écosystèmes de haute mer. Le G77-CHINE a souligné la nécessité, pour l'Assemblée Générale, de traiter la question de la pêche à la traîne, à sa 61^e session. Le JAPON et la REPUBLIQUE DE COREE ont fait objection à l'adoption d'un moratoire sur la pêche à la traîne dans les fonds marins en haute mer, soulignant que cette mesure ne serait pas basée sur la preuve scientifique. PALAU, GREENPEACE, le WWF, l'UICN et l'IIO ont apporté leur appui à l'adoption d'un moratoire sur la pêche à la traîne en haute mer, et la THAÏLANDE et GREENPEACE ont appelé à un accord sur la mise en application de la CNUDM pour permettre la création d'un réseau mondial des réserves marines non extractives et d'un régime de régulation exhaustif applicable en haute mer. Le PROJET DE RESTAURATION DES TORTUES MARINES a appelé à un moratoire sur les longues lignes pour sauver la tortue luth du Pacifique.

QUESTIONS SUSCEPTIBLES DE BÉNÉFICIER D'UNE ATTENTION DANS LES FUTURS TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: Le Coprésident Maqueira a invité les délégués à soumettre à la DODM-ONU des suggestions écrites concernant les questions nécessitant une poursuite d'examen.

COMITE DES AMIS DES COPRESIDENT

Le Comité s'est réuni à l'heure du déjeuner et dans la soirée pour poursuivre la rédaction des éléments à proposer à la considération de l'Assemblée Générale. La discussion s'est concentrée, entre autres, sur: les objectifs de la gestion basée sur les écosystèmes; la relation entre les êtres humains et les écosystèmes; la nécessité de prendre en considération les droits des Etats côtiers; et, les modalités pour la réalisation de la coopération dans la gestion des zones situées au-delà des lignes de juridiction nationale. Au sujet des objectifs des approches écosystémiques, certains participants ont estimé que la gestion devrait maintenir l'intégrité des écosystèmes, tandis que d'autres ont souligné qu'elle devrait viser à s'assurer de l'utilisation durable et du développement des ressources. Au sujet des instruments disponibles pertinents à l'application des approches écosystémiques, les participants se sont accordés sur un libellé mettant en exergue la CNUDM et ses Accords sur l'application, les engagements du SMDD et la CDB. Le Comité de rédaction s'est poursuivi jusque tard dans la nuit.

DANS LES COULOIRS

Au moment où le comité des Amis des Coprésidents poursuivait ses travaux, la question de son caractère inclusif était à l'esprit d'un certain nombre de participants. Au cours de la plénière, le Coprésident Ridgeway a souligné le caractère non limité de la composition du comité, mais un délégué a signalé sa ressemblance de plus en plus grande à un comité de rédaction officiel et a regretté que la voix des ONG ait été emmitoufflée. Toutefois, d'autres délégués ont argué que la "politique de la porte ouverte" du groupe est la définition même de l'inclusion. N'importe comment, nonobstant les efforts fournis par le Coprésident Ridgeway pour faire en sorte que le groupe soit aussi efficace que possible, en prolongeant la session nocturne et en appelant les participants à faire montre de discipline, un participant n'a pas caché sa tristesse face à la longue soirée qui l'attend et à la journée encore plus longue du lendemain. C'était là une voie perdue dans le bourdonnement des conjectures sur le point de savoir si le débat ne risquait pas d'entrer dans des eaux agitées vendredi. L'une des manières de rester dans des eaux calmes serait peut être, pour les participants, de répondre à l'appel des Coprésidents à un "vendredi désinvolte," à travers l'adoption d'attitudes souples et d'un vestimentaire décontracté.

COMPTE RENDU FINAL DU ENB: Le numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* consacré à la synthèse et analyse de la Septième Session du Processus Consultatif Non Officiel Ouvert à Tous sur les Océans et le Droit de la Mer sera disponible en ligne à partir du lundi 19 juin 2006 à: <http://www.iisd.ca/oceans/icp7/>